

AFFAIRE n° 24.

O B J E T : Demande de remise de pénalités de retard relative à la construction du CENTRE MUNICIPAL DE BOIS DE NEFLES.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par ordre de service du 30 Mars 1978, il était demandé à l'entreprise BACORE titulaire du marché du Centre Municipal du BOIS DE NEFLES de commencer les travaux à compter du 3 AVRIL 1977.

Le délai d'exécution étant fixé à 8 mois plus 15 jours de délais supplémentaires; théoriquement la fin des travaux était prévue pour le 20 Décembre 1978.

La fin réelle des travaux n'ayant eu lieu que le 31 Janvier 1979, soit avec 42 jours de retard, des pénalités ont été appliquées à cette entreprise pour un montant de 13 836,65 Francs (329,44 x 42 jours de pénalités).

L'entreprise BACORE, nous demande par lettre du 18 Octobre 1979 de bien vouloir lui rendre ses pénalités en tenant compte des difficultés qu'elle a rencontré pour s'approvisionner par suite d'une rupture de stock dans le Département, ainsi que de la lourde charge que représente ces pénalités pour une entreprise de si petite envergure.

Mesdames et Messieurs, je vous demande votre avis sur cette affaire.

Puis il lit l'avis des Commissions :

"A la majorité, les commissions proposent une remise des pénalités de 75 %".

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous soumetts le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. Marcel HOARAU - Les commissions ont tenu compte de la situation de cette entreprise qui est nouvelle, et rencontre beaucoup de difficultés. D'autre part, nous avons été contents de trouver cette entreprise pour construire ce centre municipal, car aucune n'avait voulu soumissionner. Je vois que cette entreprise BACORE a été créée pour les employés de l'entreprise Têcher qui avait fait faillite. La construction du centre municipal de Bois de Nêfles a été un de ses premiers chantiers.

Mis aux voix, l'avis des commissions est ADOPTE A LA MAJORITE

UC - (H) Denis le 12 Janvier 1980
P/ de Prefet, le Secrétaire Général
digne Patrice Lapoquier
Pour Copie Certifiée Paraphée
Pour le Prefet, Le chef de Bureau
J. Lacoste